



24.03.2020 - 09:20 Uhr

Le TCS garantit la mobilité du personnel médical en cas de panne

Bern (ots) -

Le personnel médical est en première ligne dans la lutte contre le coronavirus et fait un travail inestimable pour l'ensemble de la population suisse. Le TCS veut soutenir cet effort considérable en fournissant désormais prioritairement et rapidement une assistance en cas de panne au personnel médical.

Tous les employés du système de santé, qu'il s'agisse d'hôpitaux, de cabinets médicaux, de Spitex, de maisons de retraite et de soins infirmiers, sont actuellement appelés à assister la population touchée par le coronavirus. Beaucoup d'entre eux dépendent de leur voiture, de leur moto, de leur ebike ou de leur vélo pour se rendre au travail ou remplir leurs fonctions. Si une panne est simplement agaçante dans des circonstances normales, elle peut avoir des conséquences dramatiques dans la situation exceptionnelle actuelle. C'est pourquoi le TCS souhaite aider le personnel médical en offrant son service de dépannage rapide et efficient.

Tous les employés du système de santé peuvent donc appeler dès aujourd'hui le service de dépannage du TCS au 0800 140 140. Il suffit d'indiquer l'appartenance au personnel médical suisse pour bénéficier gratuitement de ce service prioritaire, sans nécessairement être membre du TCS.

Pour Jürg Wittwer, directeur général du TCS, cet engagement est un devoir : " Avec 210 patrouilleurs hautement qualifiés, le service de dépannage du TCS est le plus important et le plus rapide de Suisse. Nous sommes donc en mesure de garantir une prise en charge optimale de la panne et de perdre le moins de temps possible. Je considère qu'il est de notre devoir d'offrir ce service à notre personnel médical dans la situation actuelle. "

Les patrouilleurs mettent en oeuvre les recommandations de l'OFSP

Afin de protéger les clients et eux-mêmes contre l'infection par le dangereux pathogène COVID-19, les patrouilleurs TCS appliquent systématiquement les règles d'hygiène et de comportement de l'Office fédéral de la santé publique pendant leurs interventions. Par exemple, les patrouilleurs se passent de l'accueil habituel par une poignée de main et gardent une distance suffisante avec les clients. Lorsqu'ils sont en contact avec des personnes appartenant à un groupe à risque, les patrouilleurs peuvent également compter sur des masques. Si les réparations sur place ne sont pas possibles, les patrouilleurs s'abstiennent actuellement d'emmener le client avec eux, car la distance minimale requise de deux mètres ne peut pas être maintenue dans le véhicule de patrouille, qui ne dispose que de deux places à l'avant. Le TCS propose donc aux clients concernés un trajet en taxi où la distance minimale entre conducteur et passager peut ainsi être maintenue.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39,
laurent.pignot@tcs.ch
www.pressetscs.ch, www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100844925> abgerufen werden.